

Examen professionnel fédéral pour Professeures | Professeurs d'une discipline sportive avec brevet fédéral

Aide-mémoire sur le travail d'examen | Épreuve d'examen 2

Cet aide-mémoire informe les candidats sur le déroulement et les critères d'évaluation appliqués ainsi que sur l'attribution des notes. Vous trouverez de plus amples informations dans le règlement d'examen et les directives relatives aux examens professionnels fédéraux mis à disposition sur le site web www.sportartenlehrer.ch.

Par le travail d'examen écrit, les candidats apportent la preuve qu'ils disposent aussi d'une expérience professionnelle et de compétences opérationnelles suffisantes dans les domaines de compétence opérationnelle :

- A – Planification de l'enseignement
- B – Pratique de l'enseignement
- C – Analyse de la performance
- D – Organisation de compétitions
- E – Gestion du matériel et de l'infrastructure
- F – Conseil dans le contexte social
- G – Soutien aux organisations sportives
- H – Marketing et administration

Le travail d'examen documente en outre la collaboration des candidats avec les associations, les organes associatifs ou les employeurs dans le milieu où évoluent typiquement les professeurs de disciplines sportives.

Procédure de remise de l'esquisse de projet

Les candidats remettent au secrétariat d'examen, avant le travail d'examen, une esquisse de projet avec le thème du travail d'examen prévu et les domaines de compétences choisis. L'esquisse de projet comprend deux pages A4 et est disponible sous forme de formulaire sur le site web www.sportartenlehrer.ch. Elle constitue une condition préalable au travail d'examen et est donc obligatoire.

L'esquisse de projet doit également être accompagnée d'une éventuelle demande de travail d'examen sous la forme d'un autre support (brochures, imprimés, PPP, vidéos, VHS, vidéos DV, DVD, etc.).

La commission d'examen évalue les esquisses de projet soumises et décide de leur approbation ou de leur rejet. L'élaboration du travail d'examen ne peut être effectuée sans l'approbation de l'esquisse de projet.

Procédure de remise du travail d'examen

Le travail d'examen doit être remis au secrétariat d'examen au moins 6 semaines avant la date de l'examen oral.

Le travail d'examen doit être remis au secrétariat d'examen en 1 exemplaire sur papier ainsi que sous forme électronique en tant que document PDF et Word.

Thèmes et contenus du travail d'examen

Dans le cadre des directives thématiques des domaines de compétences opérationnelles A à H, les candidats déterminent eux-mêmes les tâches et les questions, les contenus et les points forts de leur travail d'examen.

Tous les domaines de compétences opérationnelles ont la même pondération pour le travail d'examen. Il n'est pas nécessaire de traiter tous les domaines de compétences opérationnelles.

Volume du travail d'examen

Le travail d'examen comprend un volume de texte de 10 pages A4 au minimum et de 15 pages A4 au maximum.

Le volume du texte se réfère aux pages suivantes :

- préface
- partie principale
- résumé
- conclusion

Ne sont pas compris dans le volume du texte :

- page de titre
- table des matières, des figures, des tableaux, des sources et de la bibliographie
- graphiques
- illustre
- tableaux
- annexes

Spécifications typographiques

Des titres et sous-titres bien formatés, des espaces appropriés entre les textes et les titres, des éléments graphiques judicieusement placés, etc. doivent permettre d'obtenir un document clair, visuellement agréable et facile à lire.

Les directives typographiques suivantes doivent être respectées :

- format de page A4
- police de caractères Arial
- taille de la police 11
- espacement des lignes 1,5
- marges de la page 2,5

Exigences formelles

La présentation graphique du travail d'examen peut être choisie librement par le candidat.

Toutes les sources et citations utilisées doivent être clairement indiquées et selon une méthode de citation reconnue.

Le travail d'examen contient en annexe une déclaration signée du candidat attestant que le travail d'examen a été rédigé de manière autonome.

Déroulement de l'examen

Les travaux écrits sont examinés et évalués par les experts (chacun pour soi) avant la date de l'examen. Le jour de l'examen, il y a d'abord la présentation, puis la discussion technique sur le travail d'examen. La note attribuée du travail d'examen écrit par les experts - tout comme les autres évaluations – ne sera pas communiquée au candidat lors de la discussion technique, car seule la commission d'examen est habilitée à attribuer la note finale.

L'entretien professionnel est mené par les deux experts qui ont évalué le travail d'examen. L'expert principal, de la discipline du candidat, mène l'entretien, tandis que le deuxième expert rédige le procès-verbal.

Durée et structure

L'entretien professionnel se compose de deux parties.

Il commence par une brève présentation du travail d'examen par le candidat (sans Beamer et écran, mais éventuellement avec une présentation à suivre par les deux experts sur l'ordinateur portable ou avec d'autres moyens auxiliaires à approuver à l'avance par la direction de l'examen, que le candidat doit apporter lui-même). Cette présentation doit durer 10 minutes (+/- 1 minute). La qualité de la présentation est notée séparément par les experts (note de sous-position 1).

Sur la base du travail d'examen d'une part et de la présentation d'autre part, les experts posent ensuite des questions pendant 20 minutes (+/- 2 minutes) et mènent un entretien professionnel avec le candidat. La qualité des réponses, des informations complémentaires, des argumentations et des justifications du candidat est également notée séparément (note de sous-position 2).

La moyenne des deux notes de sous-position donne la note de l'entretien professionnel.

Critères d'évaluation du travail d'examen

Les experts évaluent le travail d'examen selon les critères suivants :

- **Respect des consignes** : dans quelles mesures les directives relatives au travail d'examen sont-elles appliquées ?
- **Pertinence de la problématique traitée** : dans quelle mesure le thème choisi et la problématique correspondent-ils aux compétences opérationnelles requises A à H ?
- **Exactitude des faits ou du contenu** : les déclarations faites correspondent-elles à la réalité professionnelle d'un professeur d'éducation physique ? Les solutions proposées sont-elles techniquement correctes et bien fondées ?
- **Innovation** : le travail présente-t-il des solutions contemporaines, modernes et innovantes ? Le thème a-t-il fait l'objet d'un développement personnel ?

Critères d'évaluation de l'entretien professionnel

Les experts évaluent l'entretien professionnel selon les critères suivants :

- **Qualité de la brève présentation** : le temps imparti a-t-il été respecté ? Les points essentiels du travail ont-ils été communiqués de manière compréhensible ? Des moyens adéquats ont-ils été utilisés pour la présentation ?
- **Entretien avec les experts** : exactitude des réponses et justification, connaissances de base disponibles et informations supplémentaires.

Notation

Les experts évaluent le travail d'examen sur la base des critères donnés en procédant à deux évaluations par critère et en attribuant des points.

Formalité : respect des instructions pour le travail d'examen (maximum 8 points)

Les instructions concernant la présentation telles que stipulées dans les directives ont été respectées. Le travail est complet, clair et propre.

Maximum 8 points		Critères
Cocher déductions		Pour chacun des aspects suivants, un ou deux points peut être déduit :
<input type="checkbox"/>	- 2	volume
<input type="checkbox"/>	- 1	marges latérales ou taille des polices type de polices
<input type="checkbox"/>	- 1	interligne ou espacement avant et après les titres et les paragraphes
<input type="checkbox"/>	- 1	conception graphique (instruction : bien structuré et adéquat)
<input type="checkbox"/>	- 1	références pour les sources et les citations
<input type="checkbox"/>	- 1	intégralité du travail (y compris signature ¹⁾)
<input type="checkbox"/>	- 1	clarté orthographique et générale
Total déductions		Total points

¹⁾ Si la signature manque, l'expert principal doit faire signer le travail avant le début de l'examen et un point aura déduit le cas échéant.

Pertinence des questions soulevées (maximum 16 points)

a. Entre le travail et les compétences opérationnelles telles que définies dans les directives, il existe un rapport évident.

Points	Critères	Cocher
8	Oui, un rapport évident	<input type="checkbox"/>
6	Oui, un rapport visible	<input type="checkbox"/>
4	Un rapport suffisant	<input type="checkbox"/>
2	Un rapport lointain	<input type="checkbox"/>
0	Pas de rapport	<input type="checkbox"/>
Total points		

b. Le travail soulève des questions pertinentes correspondant à la réalité professionnelle d'un professeur de discipline sportive.

Points	Critères	Cocher
8	Oui, concentration ciblée sur des questions pertinentes	<input type="checkbox"/>
6	Oui, questions soulevées en général pertinentes	<input type="checkbox"/>
4	Questions soulevées suffisamment pertinentes	<input type="checkbox"/>
2	Questions soulevées pratiquement sans pertinence réelle	<input type="checkbox"/>
0	Questions soulevées sans aucune pertinence réelle	<input type="checkbox"/>
Total points		

Exactitude objective des contenus (maximum 16 points)

a. Les affirmations postulées et les solutions suggérées correspondant à la réalité professionnelle d'un professeur de discipline sportive.

Points	Critères	Cocher	
8	Oui, techniquement correctes et bien expliquées	<input type="checkbox"/>	
6	Oui, généralement correctes et expliquées	<input type="checkbox"/>	
4	Suffisamment correctes et expliquées	<input type="checkbox"/>	
2	Lacunaires et peu expliquées	<input type="checkbox"/>	
0	Insuffisantes et pas expliquées	<input type="checkbox"/>	
Total points			

b. Le travail se fonde sur une interprétation correcte de la réalité professionnelle.

Points	Critères	Cocher	
8	Oui, entièrement	<input type="checkbox"/>	
6	Oui, en grande partie	<input type="checkbox"/>	
4	Suffisamment	<input type="checkbox"/>	
2	Insuffisamment	<input type="checkbox"/>	
0	Non, aucun rapport	<input type="checkbox"/>	
Total points			

Innovation (maximum 8 points)

Le travail esquisse des solutions originales, modernes et innovantes. L'approche du sujet est personnelle et créative.

Maximum 8 points	Critères
Cocher déductions	Pour chacun des aspects suivants, un point peut être déduit :
<input type="checkbox"/>	- 1 pas de fil conducteur
<input type="checkbox"/>	- 1 trop d'explications descriptives
<input type="checkbox"/>	- 1 solutions utilisées passées de mode ou techniquement obsolètes
<input type="checkbox"/>	- 1 approches répétitives
<input type="checkbox"/>	- 1 approches sans variations
<input type="checkbox"/>	- 1 pas d'approche scientifique appropriée de la littérature technique
<input type="checkbox"/>	- 1 banal et peu inspirant
<input type="checkbox"/>	- 1 principalement des anecdotes (sans développer le thème)
Total déductions	Total points

Echelle des notes

Points	Note	Points	Note
46 - 48	6	22 - 26	3.5
41 - 45	5.5	17 - 21	3
36 - 40	5	12 - 16	2.5
32 - 35	4.5	8 - 11	2
27 - 31	4	3 - 7	1.5
		0 - 2	1

Évaluation du travail d'examen

L'appréciation de la présentation se fonde sur les 3 critères suivants :

- a. **Aspects formels** : les directives concernant le règlement d'examen stipulent que la présentation doit durer 10 minutes (+/- 1 minute).

Critère d'appréciation 1 : le candidat a-t-il respecté le temps alloué ?

- b. **Exhaustivité et clarté** : la présentation doit faire en très peu de temps une synthèse claire et précise des aspects essentiels du travail d'examen.

Critère d'appréciation 2 : le candidat a-t-il réussi à exposer clairement les principaux aspects de son travail d'examen ?

- c. **Outils de présentation** : selon le thème et les questions soulevées dans le travail d'examen, les instruments de présentation nécessaires pour mettre en valeur le travail ne seront pas les mêmes. Il peut arriver que des objets ou des résultats et produits issus du travail d'examen doivent être présentés sous forme de documents / papiers de travail, affiches, tableaux, règlements, etc.

Critère d'appréciation 3 : le candidat a-t-il su choisir des outils ou des procédés adéquats pour la présentation de son travail ?

Évaluation de l'entretien professionnel

L'appréciation de l'entretien professionnel se fonde sur les 3 critères suivants :

- a. **Exactitude objective des réponses et des motivations** : lors de la discussion technique, les experts posent avant tout des questions précises sur le travail d'examen et les candidats devront élaborer là-dessus. La qualité des réponses des candidats se mesure à l'exactitude objective et à la conformité avec *l'état de l'art* dans la discipline sportive concernée.

Critère d'appréciation 1 : les réponses du candidat aux questions des experts sont-elles correctes sur le fond ?

- b. **Connaissances de base** : dans la discussion technique, les deux experts posent aussi aux candidats des questions qui vont au-delà des aspects spécifiques traités dans le travail d'examen en passant de la question concrète traitée dans le travail d'examen à une approche plus générale, etc. Les candidats doivent montrer qu'ils ont saisi une problématique dans toute son étendue.

Critère d'appréciation 2 : le candidat fait-il preuve d'une compréhension approfondie de la problématique et possède-t-il des connaissances de base suffisantes pour le faire ?

- c. **Informations supplémentaires données** : d'autres thèmes et problématiques peuvent être abordés dans le cadre de la discussion technique pour sonder la profondeur des connaissances des candidats, voir s'ils sont capables d'esquisser différentes options et solutions, de les décrire et de les pondérer.

Critère d'appréciation 3 : le candidat peut-il fournir d'autres informations sur le thème et/ou exposer les avantages et les inconvénients de la démarche choisie par rapport à d'autres solutions ou méthodes ?

Pour faciliter la lecture, nous avons utilisé le masculin pour toutes les désignations de personnes. Les désignations de personnes utilisées se réfèrent à tous les sexes.